Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2026 – Mercredi 9h30 à 12h30

POL-1502-30
INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Professeure : Maude Benoit
Courriel : benoit.maude@uqam.ca
Heures de disponibilité : après le cours ou sur rendez-vous

DESCRIPTION DU COURS

Introduction à l'administration publique et aux politiques publiques comme champs d'analyse de la science politique. L'État et l'administration dans leur construction historique et leur intervention publique. Les liens étroits entre la construction et l'intervention de l'État et l'administration publique. L'approche wébérienne de l'administration publique et les réformes avancées par le courant du nouveau management public. Les principes d'organisation et les différentes composantes de l'administration (ministères, organismes autonomes, réseaux, etc.). Les notions d'autorité, de bureaucratie et de technocratie. Les problématiques de la prise de décision, de l'éthique et des rapports entre le politique et l'administratif. La conduite des politiques publiques : définitions et terminologie (loi, règlement, décret, etc.); les grandes étapes, de l'émergence à l'évaluation; les principaux acteurs (groupes d'intérêts, partis politiques, citoyens). Les grands débats actuels touchant l'administration et les politiques publiques.

OBJECTIFS

Ce cours poursuit trois principaux objectifs :

1) La maîtrise par les étudiant.es des principales données factuelles relatives aux administrations publiques québécoises et canadiennes : repères historiques, principes et structures d'organisation, particularités caractéristiques et éléments de réforme, vocabulaire;
2) L'initiation aux principaux concepts et théories relatifs aux politiques publiques et à l'administration publique;
3) La capacité d'appliquer les approches et les concepts théoriques vus en classe à des cas concrets par l'entremise d'une évaluation écrite.

ORGANISATION DU COURS ET APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Le cours est organisé en deux parties. La première (séances 1 à 7) s'intéresse au développement historique de l'État et de l'administration publique, à leur action dans la société et dans l'économie et aux débats dont ils font l'objet. La deuxième partie (séances 10 à 14) se concentre ensuite sur le pilotage des politiques publiques en présentant les principales approches analytiques utilisées pour les étudier et les différents acteurs qui y sont actifs.

Considérant la taille du groupe, l'enseignement prendra essentiellement la forme de **cours magistraux** accompagnés de **présentations PowerPoint** ainsi que d'**exercices interactifs d'apprentissage**. Les PowerPoint seront disponibles avant les séances via la plateforme pédagogique **Moodle** de ce cours. **Chaque séance comporte un ou deux textes obligatoires à lire avant le cours ainsi que des articles d'actualité**.

Votre rôle d'étudiant-e est actif. **La présence en classe chaque semaine est nécessaire à la réussite du cours**. Les cours magistraux s'appuieront sur les présentations PowerPoint et les lectures hebdomadaires, mais la matière qui sera enseignée ne saurait s'y résumer. D'où l'importance de faire les lectures, d'assister au cours et de prendre des notes tout au long des séances. **Les questions et interventions sont évidemment encouragées** et font partie intégrante des processus d'apprentissage individuel et collectif.

La ponctualité, le silence en classe et le respect sont des impératifs catégoriques dans ce cours. **L'utilisation d'ordinateurs portables et autres appareils électroniques est permise pour la prise de notes. L'enregistrement du cours, qu'elle soit audio ou vidéo, est prohibée à moins d'indication contraire**.

ÉVALUATIONS

L'évaluation des étudiant-es s'effectuera selon les modalités suivantes :

	Date de remise ou d'examen	Mode de travail	Pondération
Exercice de révision à partir du cas de la Révolution tranquille	14 octobre	Individuel et collectif	20 % 10 % individuel 10 % collectif
Mini test – Séance asynchrone 7	Entre le 21 et le 31 octobre	Individuel	5 %
Examen de mi-session	4 novembre	Individuel	35 %
Mini test – Séance asynchrone 11	Entre le 12 et le 22 novembre	Individuel	5 %
Examen final	16 décembre	Individuel	35 %

Exercice de révision à partir du cas de la Révolution tranquille – 20 %
Cet exercice collectif se déroulera en classe lors de la séance 6 du 14 octobre. Il s'agira de revenir sur la matière vue jusqu'à présent à l'aide de l'étude du cas de la Révolution tranquille au Québec. Il s'agira d'une révision progressive : d'abord seul.e, puis en équipe, et enfin en classe. La présence est obligatoire, aucune reprise n'est possible et une absence entraînera la note de zéro.

Mini test sur les deux séances en ligne asynchrones – 10 % (5 % chacun)
Ces tests ont lieu sur Moodle à tout moment entre les dates indiquées pour chacun. Composés de cinq questions à choix de réponse et de vrai ou faux choisies aléatoirement parmi une banque de questions en ligne. Une période de temps précise est attribuée pour répondre.

Examen de mi-session – 35 %
L'examen de mi-session se fera en laboratoire informatique le 4 novembre (le local sera précisé en classe). L'examen sera composé d'une série de questions à choix de réponse; vrai ou faux; de type trouvez le concept, l'auteur ou l'expression correspondant à la définition; et de questions à développement court (entre 2 et 6 lignes). Il couvrira la matière des séances 1 à 7 inclusivement et sera d'une durée de trois heures. Aucun document permis.

Examen final – 35 %
L'examen final se fera en laboratoire informatique le 16 décembre (le local sera précisé en classe). L'examen suivra la formule de l'examen de mi-session. D'une durée de trois heures, il portera sur l'ensemble de la matière vue en classe, avec toutefois une insistance sur celle qui aura été vue depuis la mi-session (séances 10 à 14). Aucun document permis.

Plagiat
Tout plagiat sera sanctionné suivant le règlement no. 18 sur les infractions académiques de l'UQAM (voir encart à la fin du plan de cours).

Pour l'ensemble des évaluations, l'utilisation de textes produits par des agents conversationnels d'intelligence artificielle (IA) est interdite.

Les appareils électroniques de toute sorte, notamment les ordinateurs, les tablettes, les téléphones, les montres, les lunettes et les écouteurs sont strictement interdits dans le cadre des évaluations de ce cours.

Responsabilité personnelle et réussite du cours
Si une note minimale ou la réussite du cours est requise pour quelque raison que ce soit (permis d'étude, admissibilité à une bourse ou à un programme, etc.), il revient à la personne étudiante de solliciter de l'aide dès la première évaluation dont les résultats ne semblent pas permettre de satisfaire ces exigences. Les demandes d'ajustement de la note finale effectuées après la fin de la session dans le but d'obtenir la note de passage ou une note supérieure ne seront pas considérées. Il est de votre responsabilité de procéder à des changements pendant la session pour réussir ce cours et non de faire des demandes d'ajustements a posteriori.

Contact
La meilleure façon de communiquer avec moi est par courriel. Si vous voulez discuter, il est préférable de prendre rendez-vous par courriel. Veuillez également noter que je me donne le droit de prendre jusqu'à 48h pour répondre à vos courriels.

CALENDRIER DES SÉANCES

Séances	Contenu et lectures
1 **Introduction – Comment étudier l'administration publique et les politiques publiques ?** 9 septembre 2026	▪ Présentation du plan de cours ▪ Pourquoi s'intéresser à l'État, à l'administration et aux politiques publiques?
Première partie – L'État et l'administration publique	
2 **Fondements et réformes de l'État et de l'administration publique – Origine et évolution historique** 16 septembre 2026	▪ Construction historique et principes fondamentaux de l'État ▪ L'institutionnalisation de l'administration : l'approche centrale de Max Weber ▪ Croissance et remise en cause de l'État et de l'administration publique aux 20e et 21e siècles Lectures : Dormagen, Jean-Yves (2019). « L'État », *Introduction à la sociologie politique*, dirigé par Daniel Mouchard et Alexandre Dézé, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur : 27–44. Charbonneau, Michèle (2017). « De Weber au nouveau management public », In Michaud, Nelson (ed.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*, 2 ed., Québec, Les Presses de l'Université Laval: 401–426. Article(s) d'actualité tiré(s) de médias écrits en ligne sur Moodle.
3 **L'État et l'action publique – Grandes approches politiques** 23 septembre 2026	▪ Le rôle de l'État dans l'économie et la société : les idéologies conservatrice, libérale et sociale-démocrate ▪ Les conséquences en matière de politiques et d'administration publiques Lectures : Dumais, Lucie (2012). « L'État et les politiques sociales. Dispositifs de protection, solidarités et autres mutations », In Tremblay, Pierre P. (ed.), *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec: 369-393. Article(s) d'actualité tiré(s) de médias écrits en ligne sur Moodle.
Semaine 4 – 30 septembre – Congé férié	

Séances	Contenu et lectures
5 **Les structures et principes d'organisation des pouvoirs politiques et administratifs au Canada et au Québec** 7 octobre 2026	▪ Le fédéralisme et l'organisation des différentes composantes politiques et administratives gouvernementales ▪ Ministères, réseaux et organismes autonomes ▪ Organismes centraux de coordination et de contrôle ▪ Réforme contemporaine : privatisation des entreprises publiques Lectures : Benoit, Maude (2025). « L'administration publique québécoise et canadienne », In Gagnon, Alain-G, Félix Mathieu et Paul May. (ed.), *La politique québécoise et canadienne : acteurs, institutions, sociétés*, 3e éd. Québec, Les Presses de l'Université du Québec. Ricard, Pascal (2021). « Nationaliser ou privatiser ? Entre les deux, plusieurs options possibles », *État 21*, 26 janvier 2021. [En ligne].
6 **L'État et l'administration publique : le cas de la Révolution tranquille au Québec** + **État providence : construction et remise en question** 14 octobre 2026	▪ **Première partie du cours** : Exercice collectif en classe de révision des notions abordées jusqu'à présent en étudiant un cas concret, la Révolution tranquille au Québec ▪ **Deuxième partie du cours** : L'édification de l'État providence et ses remises en question Lectures et contenu : ERPI (2018). « La Révolution tranquille et ses effets », 14 février 2018, 9 minutes 52. [En ligne]. Pâquet, Martin et Stéphane Savard (2021). « Chapitre 3. Appartenance. Le temps de l'État du Québec, 1959-1971 », dans *Brève histoire de la Révolution tranquille*, Montréal (Québec), Boréal : 85–136. Radio-Canada (2009). « L'État, moteur de développement », Balado *La Révolution tranquille, 50 ans après*, Épisode 9, 17 septembre 2009, 51 minutes. [En ligne].
7 **Les valeurs de l'administration publique et ses rapports avec le politique – Neutralité, indépendance, technocratie** 21 octobre 2026 ***Séance en ligne*** asynchrone	▪ Les transformations des relations politico-administratives : valeurs et éthique du service public, neutralité et indépendance ▪ Le recrutement : du système des dépouilles à l'avènement du mérite ▪ La domination de l'expertise : bureaucratie, technocratie et démocratie Lectures : Gouvernement du Québec (2002). *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Saint-Martin, Denis (2008). « La bureaucratie menace-t-elle la démocratie? », In Collectif, Les professeurs de science politique de l'Université de Montréal (ed.), *La politique en questions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal: 148-155. Entretien avec un diplômé de science politique de l'UQAM exerçant comme fonctionnaire (2024). Capsule audio. [En ligne]. Article(s) d'actualité tiré(s) de médias écrits en ligne sur Moodle.

Séances	Contenu et lectures
Semaine de lecture – 26 au 30 octobre 2026	
9 **Examen de mi-session** 4 novembre 2026	L'ensemble de la matière vue jusqu'à présent est à l'examen (cours magistraux, notes de cours et lectures obligatoires).
Deuxième partie – Le pilotage des politiques publiques	
10 **La conduite des politiques publiques – Les principaux concepts et outils d'analyse** 11 novembre 2026	▪ Les approches séquentielles, *top-down* et *bottom-up* ▪ Les trois « i » des politiques publiques : intérêts, institutions, idées ▪ Les instruments d'action publique ▪ Quelques distinctions entre politique publique, action publique, lois, règlements, programmes, instruments, etc. Lectures : Jacquot, Sophie (2019). « Approche séquentielle », dans *Dictionnaire des politiques publiques*, 5e éd., Paris: Presses de Sciences Po : 81–87. Benoit, Maude et Carole Clavier (2022). « Réglementer, contraindre ou encourager : comment l'État choisit-il ses moyens d'action? », *Problèmes politiques contemporains*, dirigé par P. May et J.-G. Prévost, Montréal, Éditions JFD : 167–77. Article(s) d'actualité tiré(s) de médias écrits en ligne sur Moodle.
11 **La mise à l'agenda et la décision** 18 novembre 2026 ***Séance en ligne*** asynchrone	▪ Mise à l'agenda des problèmes publics ▪ Qui décide? Théories de la prise de décision ▪ Quel rôle joue l'expertise? Experts, analystes et *think tank* Lectures : De Maillard, Jacques et Daniel Kübler (2016). « Chapitre 1. Les processus de mise à l'agenda », dans *Analyser les politiques publiques*, 2e éd., Presses universitaires de Grenoble : 23–47. Burlone, Nathalie (2012). « La décision et le processus décisionnel », In Tremblay, Pierre P. (ed.), *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec: 97-112. Boucher, Maxime, (2019). « Expertise », dans *Dictionnaire des politiques publiques*, 5e éd., Paris: Presses de Sciences Po : 256-263. Article(s) d'actualité tiré(s) de médias écrits en ligne sur Moodle.

Séances	Contenu et lectures
12 **La mise en œuvre et l'évaluation des politiques** 25 novembre 2026 ***Un moment de*** cette séance sera dédié à l'évaluation de l'enseignement du cours	▪ Des *street-level bureaucrats* à la prestation multi parties prenantes des services publics ▪ L'évaluation : les enjeux politiques d'un processus « technique » Lectures : Hassenteufel, Patrick (2011). « La mise en œuvre de l'action publique », *Sociologie politique : l'action publique*, 2e édition, Paris, Armand Colin : 93-114. Jacob, Steve (2019). « Évaluation », dans *Dictionnaire des politiques publiques*, 5e éd., Paris: Presses de Sciences Po : 248–55. Article(s) d'actualité tiré(s) de médias écrits en ligne sur Moodle.
13 **État et acteurs privés – Rapports de force économiques, consultocratie et technoféodalisme** 2 décembre 2026 ***Séance en ligne*** asynchrone	▪ L'impôt et le Trésor public : politiques et évasion fiscales ▪ La perte des capacités stratégiques autonomes de l'État : la consultocratie ▪ Le déclin du système politique étatique ? Le technoféodalisme Lectures et contenu : à venir
14 **État et société civile – Participation, représentation et transparence** 9 décembre 2026	▪ Quelle place pour les citoyens dans les processus de politiques publiques ? ▪ Bureaucratie représentative et bureaucratie participative ▪ *Open government*, transparence et organismes indépendants Lectures et contenu : Schiffino Nathalie & Van Ingelgom Virginie. (2021). « Citoyens et politiques publiques ». Dans Jacob Steve & Schiffino Nathalie (Éds.), *Politiques publiques. Fondements et prospective pour l'analyse de l'action publique*, Bruxelles, Bruylant : 331-384. Rad (2021). « Après Joyce Echaquan, est-ce que le système de santé a changé pour les Autochtones ? | Quête », Radio-Canada : 11 minutes 34. [En ligne]. Article(s) d'actualité tiré(s) de médias écrits en ligne sur Moodle.
15 **Examen final** 16 décembre 2026	▪ L'ensemble de la matière est à l'examen (cours magistraux, notes de cours et lectures obligatoires).

CENTRE PAULO FREIRE



CENTRE DE RESSOURCES ET DE MONITORAT POUR LES ÉTUDIANT.E.S EN SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

a) le nombre et les échéances des évaluations;
b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier : http://www.evaluation.uqam.ca

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12e ou 13e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2e et 3e cycles.

ABSENCE POUR RAISONS DE SANTÉ

Pour une absence de cinq jours ou moins, aucun billet médical n'est requis. Lorsqu'une évaluation était prévue ou que la présence compte dans l'évaluation, la personne étudiante doit remplir et transmettre le formulaire de déclaration d'absence à l'enseignant·e dans les cinq jours ouvrables. Si ces conditions ne s'appliquent pas, aucune déclaration n'est exigée, mais le rattrapage demeure obligatoire.

Un billet médical est requis pour toute absence de plus de cinq jours lorsqu'une reprise ou une prolongation est demandée.

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP…

…Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
…Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
…Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
…Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : https://cdp-fspd.uqam.ca/

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Afin d'enrichir votre expérience étudiante, l'UQAM offre plusieurs services et ressources pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire et bienveillant.

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des services offerts	https://portailetudiant.uqam.ca/services/
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	https://infosphere.uqam.ca/
Politique no 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique no 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	

Intégrité académique L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
Site du Règlement 18 de l'UQAM	https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html

Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
Sexisme et violences à caractère sexuel	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/
Harcèlement	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-lintervention-en-matiere-de-harcelement/

Respect de la liberté académique universitaire Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
Liberté académique universitaire	https://portailetudiant.uqam.ca/liberte-academique/